

Décision

Générale

colonial

Décision n° No 393 Mouvements.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 décembre 1917

Numéro JO
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro
31 décembre 1917

TEXTE INTÉGRAL

. Par décision du 29 décembre 1917 et pour compter du 1er janvier 1918 M. LarouBERE, mécanicien en service des P, TT. à été chargé de l'entretien de l'horloge du secrétariat général et des machines à écrire de l'administration, Une indemnité anpuelle de 300 francs prévue au chapitre 12 du budget lui a été à ce titre allouée: